



CONVENTION  
DE MINAMATA  
SUR LE MERCURE

Distr. générale  
16 juillet 2021

Français  
Original : anglais

---

**Conférence des Parties à la Convention  
de Minamata sur le mercure  
Quatrième réunion**

En ligne, 1<sup>er</sup>-5 novembre 2021\*

Point 4 i) de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Questions soumises à la Conférence des Parties pour  
examen ou décision : évaluation de l'efficacité**

**Donner effet à l'article 22 de la Convention de Minamata  
sur le mercure : évaluation de l'efficacité**

**Additif**

**Indicateurs**

**Note du secrétariat**

**I. Introduction**

1. Dans la décision MC-3/10, la Conférence des Parties s'est déclarée consciente des efforts déployés pour faire avancer les travaux d'évaluation de l'efficacité à sa troisième réunion, a invité les Parties à présenter leurs vues sur les indicateurs énoncés à l'annexe I de la décision et a prié le secrétariat de compiler ces vues avant sa quatrième réunion.

2. Afin d'aider les parties à présenter leurs vues sur les indicateurs, le secrétariat a élaboré un plan de travail en consultation avec le Bureau et a ensuite informé les Parties de ce plan. Le plan de travail est indiqué au paragraphe 12 du document publié sous la cote UNEP/MC/COP.4/18<sup>1</sup>. La présente note donne un aperçu des résultats de ces travaux et décrit la compilation des vues qui en a résulté et qui est publiée en tant que document UNEP/MC/COP.4/INF/11 à l'intention de la Conférence des Parties à sa quatrième réunion.

---

\* La reprise de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure, qu'il est prévu de tenir en présentiel à Bali (Indonésie), est provisoirement programmée pour le premier trimestre de 2022.

\*\* UNEP/MC/COP.4/1.

<sup>1</sup> Les informations relatives aux travaux intersessions sur les indicateurs, y compris tous les documents, les informations relatives aux réunions et les informations complémentaires, ainsi que l'accès à un espace de travail en ligne dédié, sont disponibles sur le site Web de la Convention de Minamata, dans la section « Évaluation de l'efficacité » de la page Web « Travaux intersessions », accessible sous l'onglet « Réunions » du menu principal.

## II. Résultat des travaux intersessions sur les indicateurs

3. La période intersessions a vu une participation active des Parties sur la question de la présentation de leurs vues sur les indicateurs avant la quatrième réunion.
4. À l'issue d'une session d'information tenue le 17 septembre 2020, des vues initiales ont été préparées et partagées par le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Koweït, le Mexique, la Norvège, Oman, le Qatar, la République islamique d'Iran, la République-Unie de Tanzanie et l'Union européenne. Par la suite, les Parties ont participé à une session d'échanges en deux parties sur une période de trois jours en février 2021 (les 2 et 4 février 2021) pour discuter entre elles de leurs présentations. Suite à cette session d'échanges, il a été demandé au secrétariat de continuer à aider les parties en établissant une compilation des vues initiales et en facilitant une session d'échanges supplémentaire.
5. Dans la compilation des vues initiales établie pour la session d'échanges supplémentaire, la priorité a été donnée aux commentaires spécifiques sur chacun des indicateurs proposés.
6. La session d'échanges supplémentaire a eu lieu le 4 mars 2021. Notant que l'évaluation de l'efficacité visait à évaluer la capacité globale de la Convention au niveau mondial d'atteindre ses objectifs, le secrétariat a consacré la session d'échanges supplémentaire à des commentaires spécifiques sur certains indicateurs proposés.
7. À la suite de ces sessions d'échanges, les Parties ont été invitées à présenter leurs vues sur les indicateurs proposés le 31 mars 2021 au plus tard afin de permettre au secrétariat de les compiler avant la quatrième réunion. Dix Parties ont présenté leurs vues (Argentine, Canada, Chine, Colombie, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Japon, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne).
8. Les Parties ont fait les commentaires suivants sur les indicateurs :
  - a) Un ensemble bien défini de divers indicateurs constitue un outil important pour l'évaluation de l'efficacité de la Convention ;
  - b) Il peut être utile de décrire les indicateurs en fonction de leur pertinence pour l'évaluation de l'efficacité ;
  - c) Dans certains cas, les indicateurs doivent être remaniés pour concorder avec le texte de la Convention ;
  - d) Dans certains cas, les indicateurs doivent être remaniés pour concorder avec le format de la communication de données et d'informations énoncé à l'article 22, qui est une source d'information pour l'évaluation de l'efficacité ;
  - e) Parfois les indicateurs se chevauchent ou font double emploi et gagneraient à être simplifiés ;
  - f) Les indicateurs proposés devront peut-être être peaufinés en fonction de l'expérience de leur utilisation ;
  - g) Il y aura différents niveaux d'exhaustivité de l'information, des incertitudes dans certaines des estimations et éventuellement différentes interprétations des sources de données ;
  - h) Les mesures de contrôle doivent permettre de progresser directement vers l'objectif de la Convention (décrit à l'article 1) et sont appuyées à cette fin par des mesures facilitatrices ;
  - i) L'évaluation de l'efficacité et ses indicateurs ne sont pas un contrôle de conformité ;
  - j) Des travaux supplémentaires sont nécessaires sur les valeurs de référence.

## III. Compilation

9. La compilation des vues des Parties est publiée en tant que document UNEP/MC/COP.4/INF/11 et est présentée comme suit :
  - a) L'annexe I contient les vues présentées après les sessions d'échanges de 2021, compilées dans l'ordre alphabétique par Partie, et comprend les vues des Parties suivantes : Argentine, Canada, Chine, Colombie, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Japon, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union européenne ;

b) L'annexe II contient les vues des Parties qui ont décidé de ne rien ajouter aux vues initiales qu'elles avaient présentés à la suite de la session d'information de septembre 2020 et de ne pas les actualiser ; ces vues, compilées dans l'ordre alphabétique par Partie, comprennent les vues des Parties suivantes : Iran (République islamique d'), Koweït, Mexique, Oman, Qatar et République-Unie de Tanzanie.

---